



Demande de renseignement pour la regularisation de ma situation

Par **VELOMOTEUR**, le **21/01/2016** à **11:25**

Bonjour,rnrnJe suis en France depuis 2006, je suis en possession d'une carte d'identité française en cours de validité et un passeport français périmé. Je réside à Lyon-Villeurbanne dans un logement à mon nom et je travaille avec les intérim. Sachant aussi que je suis marié en 2014 et ma femme est toujours en Algérie, pour la faire rapatrier je me suis rendu compte de la mention marginale sur mon acte de naissance que je ne suis plus français. rnrnMerci de m'informer et qu'est-ce que je dois faire pour régulariser ma situation ?rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **21/01/2016** à **20:05**

bonjour,rnvous n'avez aucune idée de l' évènement qui a pu avoir comme conséquence cette mention sur votre acte de naissance. rnsi vous n'êtes pas né français, c'est l'état civil de votre pays qui a fait cette mention sur votre état civil, il faut donc leur poser la question.rnsalutations

Par **petit ruby**, le **07/03/2016** à **10:56**

Bonjour, rnrnJe suis en france depuis 3 mois je suis sans papier, j'ai accouché d'un enfant pas français (nous sommes brésiliens) je vis chez ma cousine qui est française, j'aimerais savoir si du fait d'avoir accouché en france et mon souhait d'y rester, travailler, vivre etc me donne le droit d'avoir une carte de séjour.rnPour le moment je suis allée voir une assistance sociale mais ma carte de la secu est toujours en cours et je n'ai pas de nouvelle.

Par **amajuris**, le **07/03/2016** à **11:25**

bonjour,rnà ma connaissance, le simple fait d'accoucher en france, ne donne pas à sa mère automatiquement droit à un titre de séjour en france.rnsalutations